

III

Agrandissement et embellissement de la chapelle de Saint-Roch, d'après les dessins de Simon Maupin. — Délibérations du Consulat. — La Confrérie royale des Pénitents de N.-D. de Confalon obtient la permission d'élever un autel dans la chapelle et d'y fonder une messe anniversaire.

Vers la fin de l'année 1628, alors que le fléau sévissait encore avec intensité, le Consulat avait décidé de « faire réparer la chapelle de Saint-Roch, au mieux que faire se pourrait, aux dépens et deniers communs de la ville (1) ».

Mais ce ne fut qu'en 1644, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que la chapelle fut agrandie et embellie, d'après les dessins de Simon Maupin, voyer de la commune (2).

Nous trouvons dans le registre des actes consulaires de cette année-là une délibération datée du 26 avril, portant « don de 1.000 francs pour achever l'agrandissement de la chapelle Saint-Roch proposé par le Père Bourdicaud, Minime; permission à ceux qui contribueront pour les deux chapelles particulières d'apposer leurs armoiries ez retables et tableaux qu'ils feront mettre aux autels d'icelles et non ailleurs dans la chapelle principale, en laquelle soit au grand autel, soit en la voûte ou lambris et au frontispice de

vaise vie; les condamnés aux fers y étaient aussi internés, en attendant le passage de la chaîne. En l'an XIII, le dépôt de mendicité ayant été transféré à l'Antiquaille, les deux anciens hôpitaux furent aliénés.

(1) *Arch. de la ville de Lyon*. Reg. des actes consul., année 1628, fol. 265.

(2) *Ibid.*, série BB, 198; Invent. som., fol. 118.